

Zitierhinweis

Bouvier, David: Rezension über: Jean Yvonneau (ed.), *La Muse au long couteau. Critias, de la création littéraire au terrorisme d'État*, Bordeaux: Ausonius Éditions, 2018, in: *Museum Helveticum*, 76(2019), 2, S. 263, DOI: 10.21245/rec.ant.382170995



copyright

Dieser Beitrag kann vom Nutzer zu eigenen nicht-kommerziellen Zwecken heruntergeladen und/oder ausgedruckt werden. Darüber hinausgehende Nutzungen sind ohne weitere Genehmigung der Rechteinhaber nur im Rahmen der gesetzlichen Schrankenbestimmungen (§§ 44a-63a UrhG) zulässig.

L'argumentation est plaisante et on a l'impression de lire des notes de cours; l'intérêt pour l'étude de l'Antiquité est très limité mais l'ouvrage est un exemple intéressant de ce que les «œuvres canoniques» peuvent apporter à la compréhension de la modernité.

Malika Bastin-Hammou, Grenoble

Jean Yvonneau (éd.): **La Muse au long couteau. Critias, de la création littéraire au terrorisme d'État**. Scripta Antiqua 107. Ausonius, Bordeaux 2018, 216 p.

Le titre et le sous-titre de ce recueil, qui rassemble huit études sur Critias, renvoient à une problématique qui dépasse le destin, même exemplaire, d'un individu particulier. La «Muse au long couteau» questionne, à partir de Critias, le rapport qui pourrait conduire, dans un sens ou dans l'autre, «de la création littéraire au terrorisme d'État». Jusqu'où Critias a-t-il pu utiliser la poésie à des fins de propagande? Comment penser le talent poétique d'un personnage dont l'action politique suscite le «dégoût» (pour reprendre le terme employé par A. Powell, p. 159)? Question que certains résolvait trop vite en distinguant deux Critias (p. 13).

Critias est alors abordé sous plusieurs angles: 1) l'étude littéraire ou philologique de ses fragments: G. Burzacchini, «Remarques sur quelques fragments élégiaques de Critias» et A. Boschi, «Visions célestes dans la parodos du *Pirithoos*»; 2) l'examen de sa pensée: F.-G. Hermann, «Plato and Critias» et E. Caire, «Du superlatif au comparatif: l'excellence de Critias»; 3) L'homme politique: P. Brulé et J. Wilgaux qui analysent les «Solidarités et appartenances dans la vie politique athénienne» et A. Powell qui reprend le dossier de «Critias, sa révolution et la politique de Sparte»; 4) l'étude de la réception: J. Yvonneau dans un chapitre qui ouvre le volume et qui retrace la difficulté d'établir «l'inventaire» des œuvres d'une figure si problématique; et S. Gotteland, dans une étude, conclusive, sur «Critias dans la seconde sophistique et les traités des rhéteurs».

Le volume se lit bien, avec des études qui font avancer le débat; mais il pêche par là où il devrait être le plus fort: son manque de cohérence interne et l'absence d'une véritable corrélation entre les contributions. On comprend que chaque auteur ait cité Critias dans l'édition qu'il privilégiait, mais une table de concordance aurait été bienvenue. Il est surtout étonnant que F.-G. Hermann et G. Burzacchini ne se citent pas réciproquement alors qu'ils s'arrêtent l'un et l'autre longuement sur le fr. 4 G.-P. Il aurait été judicieux de montrer ici ce qu'apportait un colloque qui faisait se rencontrer le philologue et l'historien. De même, G. Burzacchini et E. Caire s'ignorent réciproquement alors qu'ils développent, chacun, des commentaires étayés du fr. 1 G.-P. et qu'ils soulignent l'un et l'autre l'intérêt des superlatifs dans ce fragment. E. Caire démontre très bien, avec son analyse sur les comparatifs et les superlatifs, la conséquence d'un système où l'idée d'excellence mène à la tyrannie. Sur ce thème, les rapports pouvaient être creusés entre les notes développées du philologue et son analyse plus idéologique.

Le dossier Critias est si complexe qu'il faut, le volume le prouve, s'en tenir aux textes et à l'histoire de leur réception. S. Gotteland a le mot de la fin en rappelant l'usage fréquent de la figure de Critias dans les exercices rhétoriques de l'époque impériale: valorisé par les uns comme un habile écrivain et styliste, dénigré par d'autres comme un tyran désastreux. La question est un modèle d'exercice rhétorique: «faut-il sauver Critias au nom des lois» qu'il a transgressées? (p. 187). La réponse est dans les premières lignes de la contribution d'A. Powell.

David Bouvier, Lausanne